

CARBONE 1

- Les leviers de réduction de l'empreinte carbone sont à répartir entre les consommations énergétiques et le choix des matériaux
- Aucun mode constructif ni vecteur énergétique n'est exclu.

CARBONE 2

- Ambition renforcée sur le CO₂ avec le respect a minima du niveau Energie 1.
- Pour atteindre ce niveau, il faudra réduire l'empreinte carbone du bâtiment en travaillant à la fois sur l'énergie consommée et sur le choix des matériaux
- Le bonus de constructibilité sera octroyé sur la base du niveau 2

CARBONE - C

La partie carbone regroupe un indicateur d'émissions de Gaz à Effet de Serre sur l'ensemble du cycle de vie, Eges et un indicateur des émissions de Gaz à Effet de Serre de produits de construction et des équipements utilisés, EgesPCE. Ce dernier s'appuie sur les FDES (Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire) ou les FDP (Fiches de Déclaration produits) enregistrées dans la base INIES, lorsqu'elles existent pour la partie carbone. En cas de manquement, des valeurs par défaut (Modules de Données Environnementales Génériques par Défaut) sont appliquées, ces valeurs étant souvent défavorables. La période de référence est de 50 ans. Cette évaluation concerne également le contenu carbone de l'énergie choisie pour alimenter le bâtiment.

L'évaluation de la performance du bâtiment relative aux émissions de gaz à effet de serre est faite par comparaison avec un niveau d'émission de gaz à effet de serre maximal sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, Egesmax, et avec un niveau d'émission de gaz à effet de serre relatif aux produits de construction et équipements, Egesmax,PCE.

$$\text{Eges} \leq \text{Egesmax} \quad \text{et} \quad \text{EgesPCE} \leq \text{EgesPCEmax}$$

(en kg eq CO₂/m² SDP – Surface de Plancher)

L'échelle des niveaux de performances relatifs aux émissions de gaz à effet de serre comporte deux niveaux :

- Le niveau « Carbone 1 » se veut accessible à tous les modes constructifs et vecteurs énergétiques ainsi qu'aux opérations qui font l'objet de multiples contraintes (zone sismique, nature du sol, ...) ; il vise à embarquer l'ensemble des acteurs du bâtiment dans la démarche d'évaluation des impacts du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie et de leur réduction ;
- Le niveau « Carbone 2 » vise à valoriser les opérations les plus performantes ; il nécessite un travail renforcé de réduction de l'empreinte carbone des matériaux et équipements mis en œuvre, ainsi que celui des consommations énergétiques du bâtiment. Ces seuils sont également modulés en fonction du nombre de places de parking, de la zone climatique, de la taille des logements et de l'usage du bâtiment.

L'EXPÉRIMENTATION

A ce jour plus de 500 bâtiments se sont prêtés au jeu de l'expérimentation. Ils ont permis de mettre en avant les avantages et les inconvénients de la méthode, et celle-ci sera sans doute amenée à évoluer avant de constituer la réglementation définitive.

Le label est uniquement délivré à ce jour par un des 5 organismes de certification ayant passé une convention avec l'État : Céquami pour la maison individuelle en secteur diffus, Cerqual pour le logement collectif et individuel groupé, les résidences services et les établissements médico-sociaux, Certivéa pour les bâtiments non résidentiels, Prestaterre pour les logements collectifs et les maisons individuelles, Promotelec Services pour les logements collectifs et les maisons individuelles. Ces organismes de certification réalisent des contrôles de conformité des bâtiments aux exigences du label et cela à plusieurs stades d'avancement : en phase études et pendant le chantier. Au final, le socle du label E+C- est repris par les associations BBKA (avec des exigences en plus sur le carbone, mais la prise en compte du stockage de carbone), Effinergie (plus d'exigences sur l'énergie) et HQE (avec des critères plus étendus). Un site internet a été créé

Emissions totales Egesmax Emissions produits & équipements EgesPCE max

CARBONE 1	Emissions totales Egesmax	Emissions produits & équipements EgesPCE max
Maisons	1350	700
Bâtiments collectifs habitation	1550	800
Bureaux	1550	1050
Autres tertiaires soumis à la RT	1625	1050
CARBONE 2		
Maisons	800	650
Bâtiments collectifs habitation	1000	750
Bureaux	980	900
Autres tertiaires soumis à la RT	850	750

Exigences carbone en kg/m² SDP



l'cade a été le premier Promoteur Français labellisé E+C- pour un bâtiment tertiaire en CLT avec le niveau E2C2, pour le bâtiment Themis, Paris 17°. Architecte Corinne Vezzoni & Associés. Charpente : Mathis.



1^{er} programme de 4 maisons passives certifiées de l'Essonne et inauguré en mars 2019. Grâce aux éco-matériaux, les maisons sont classées E2-C2 et pourront facilement passer en E3 avec des panneaux photovoltaïques (Cep= 30 kWh/m².an). Réal. : Green Eco-Promotion